

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 55

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin : VI^{me} assemblée générale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... , 3.50
 Le Numéro.... , 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. , 35.—
 La ligne, par insertion , 0.25

SOMMAIRE : Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — Les Femmes et la Chose publique, chronique parlementaire fédérale : Marg. GOBAT. — Nos devancières : Mme Joséphine-E. Butler (*suite et fin*) : J. MEYER. — Le mouvement ouvrier féminin : une grève de cigarières : J. GUEYBAUD. — De ci, de là... — Lettre de France : Pauline REBOUR. — Le service de police féminine en Angleterre : M. M. — Notre bibliothèque : *Opinions suisses*; *l'Instinct combatif*. — Correspondance. — A travers les Sociétés.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

VI^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

à LAUSANNE (Salle du Conseil Communal, Hôtel de Ville).
Samedi 12 et Dimanche 13 Mai 1917.

ORDRE DU JOUR :

Samedi 12 mai, à 2 h. 30 précises de l'après-midi : Séance publique.

1. Appel des délégués.
 2. Rapport présidentiel.
 3. Rapport financier.
 4. Election de deux vérificateurs des comptes.
 5. Le *Suffrage féminin en Suisse*, rapports de Bâle, de Berne et de Neuchâtel.
 6. *A travail égal, salaire égal*, vœu (Proposition de M^{lle} Dr G. WOKER, Berne).
 7. *Lancement d'une initiative pour la revision de l'article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale*. (Proposition de M. le Dr SPAHR, Berne).
 8. Divers.
- 6 h. 30 : **Souper en commun** (Hôtel de la Paix), carte à 2 fr. 50.
- 8 h. 30 : **Grande assemblée publique** (Aula de l'Ecole Normale).

NOTRE RAVITAILLEMENT

Conférence de M. PRONIER, secrétaire-rédacteur de l'Union suisse des Sociétés Coopératives de Consommation.

Dimanche 13 Mai, à 9 h. du matin : Séance publique.

Discussion et votation du projet de statuts centraux révisés présenté par le Comité Central.

De 2 h. à 6 h. de l'après-midi : **Course et Thé à Vevey** (aux frais des participants).

N. B. — Les délégués sont priés de se trouver dans la salle des séances à 2 h. 15, pour échanger leur carte de délégation contre la carte de vote.

Hôtels recommandés : **Hôtel de la Paix**, rue Benjamin-Constant (chambre et petit déjeuner : 4 fr. 50); **Hôtel Central**, même rue (chambre et déjeuner : 4 fr. 50); **Hôtel de Lausanne**, près de la gare centrale (chambre et déjeuner : 3 fr. 50).

Les déléguées qui voudraient accepter la cordiale invitation des suffragistes lausannoises à loger chez elles sont priées d'en informer à l'avance M^{lle} Nicodet, 2, avenue de Rumine. Celles qui désirent être reçues à la gare par les Eclairseuses n'ont qu'à indiquer l'heure de leur arrivée à M^{lle} Dutoit, Tourelles-Mousquines, Lausanne.

N. D. L. R. — *Nous espérons vivement qu'un grand nombre de nos lecteurs et lectrices dans les trois cantons romands profiteront de l'excellente occasion qui leur est offerte de nouer des relations avec les suffragistes de toute la Suisse, tout en participant à des séances dont il n'est pas besoin de démontrer l'intérêt pour notre cause. Nous faisons remarquer que toutes les séances sont publiques, et qu'en cas d'empêchement à les suivre toutes, on peut au moins assister à l'une d'entre elles.*

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une locution allemande dit : « court et bon ». Il ne viendrait certes à l'esprit de personne d'associer ces deux adjectifs pour qualifier la session de mars des Chambres fédérales. Elle a été courte, il est vrai, mais on ne saurait dire qu'elle fut bonne. L'harmonie qui paraissait rétablie, au sein de notre Assemblée législative, a été compromise tout à nouveau par une lamentable manœuvre sur laquelle il ne peut y avoir deux opinions dans le pays, du moins parmi les gens de bonne foi. Et l'on reste si bien sous l'impression d'une vilénie, que toute la bonne volonté du chroniqueur tenu au calme et à l'objectivité ne peut empêcher que son jugement sur la session écoulée ne se trouve imprégné de l'indignation provoquée par cet acte de politique vilaine que fut l'amendement Grimm à la motion de protestation contre la déportation des ouvriers de France et de Belgique.

On se souvient de l'initiative des Grands Conseils des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, tendant à de nouvelles démarches auprès du gouvernement allemand en faveur des malheureux déportés et contre une mesure qui porte atteinte non seulement aux principes les plus élémentaires de l'humanité, mais encore à ceux du droit des gens. La majorité de la Commission avait émis l'opinion de considérer ces propositions cantonales et le pétitionnement populaire, qui a réuni 150.000 signatures, comme liquidés par la démarche que le Conseil fédéral a entreprise l'automne dernier, à Berlin, pour communiquer au gouvernement impérial l'impression très défavorable que les déportations ont produite sur notre peuple. Mais une minorité de la Commission, composée de députés romands, proposait de donner suite aux initiatives cantonales et d'inviter le Conseil fédéral à renouveler sa protestation. La proposition eût pu du moins être discutée. Elle n'offrait rien de contraire ni de nuisible à l'attitude que nous impose notre neutralité, aussi bien que le désir, que dis-je, le devoir de ne pas entrer en conflit avec notre puissant voisin. C'était un simple geste d'humanité, un geste de bienveillance même à l'égard de ce voisin engagé dans une voie mauvaise, et qui aurait besoin d'un conseil judicieux. Car à force de se l'entendre répéter, et cela du côté neutre, partant non intéressé, il finirait par entendre raison peut-être. Et ce serait sage et utile politique de ne pas continuer le système commode du laisser faire et laisser passer inspiré par des raisons de prudence extrême, mais au con-